

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 août 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé.

En cette période estivale, le nombre d'infections à la Covid-19 connaît une tendance à la hausse, tant en France qu'en Allemagne. Si cette hausse est à faible niveau, elle semble due à la présence d'un nouveau variant nommé EG.5 et désigné « variant of interest » par l'Organisation mondiale de la Santé le 9 août 2023. Selon le dernier rapport ReViLux du Laboratoire national de Santé disponible en ligne, ce variant est également présent au Luxembourg. Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Quel est le dispositif de surveillance actuellement en vigueur en matière d'évolution de la Covid-19 ? Quels sont les chiffres actuels pour le Luxembourg ? Faut-il s'inquiéter de l'évolution actuelle ?
- Alors que des groupes pharmaceutiques travaillent sur des vaccins adaptés au nouveau variant, le Luxembourg compte-t-il en acquérir ?
- Étant donné que pour de nombreuses personnes, la date d'administration du dernier rappel remonte désormais à plusieurs mois, une nouvelle campagne de vaccination est-elle prévue cet automne ? Si oui, avec quel type de vaccins ? Une vaccination conjointe avec le vaccin contre la grippe est-elle envisageable ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Cécile Hemmen
Députée



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 8238 du 18 août 2023
de Madame la Députée Cécile Hemmen.**

La Direction de la santé continue à recevoir chaque jour par voie électronique les résultats des tests PCR pour COVID-19 réalisés dans les différents laboratoires d'analyses médicales sur base de la loi du 1^{er} août 2018 sur les maladies à déclaration obligatoire. En parallèle, le Laboratoire national de santé (LNS) reçoit, sur base de la même loi, les échantillons testés positivement dans les différents laboratoires du pays et réalise sur un certain nombre le séquençage de l'ARN viral à des fins de surveillance moléculaire (variants et sous-variants). Le troisième système de surveillance toujours en place concerne le contrôle de la présence du virus dans les eaux usées réalisé par le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). Comme dans la plupart des pays, il n'existe plus de monitoring systématique des hospitalisations COVID-19 au Luxembourg.

La Direction de la santé reçoit en outre la partie médicale de chaque certificat de décès établi au Luxembourg et peut donc toujours suivre les éventuels décès qui seraient liés à l'infection SARS-CoV-2.

Actuellement, la situation est plutôt rassurante. Pour la semaine 33 de l'année, nous avons noté 118 cas d'infection COVID-19 ce qui est légèrement plus élevé que les semaines précédentes (le nombre le plus bas ayant été de 28 infections à la semaine 25), mais largement en-dessous des 1'800 infections hebdomadaires pour les semaines 10 et 11 en début d'année. Le rapport des eaux usées confirme également la stabilité de la situation avec des taux faibles. Le dernier rapport REVILUX du LNS nous apprend que 59% des échantillons séquencés étaient du variant EG.5 qui a été récemment considéré comme « variant of interest » (et non pas « variant of concern ») par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le variant EG.5 est connu depuis février 2023, il s'agit toujours d'un sous-variant Omicron. Il a fait l'objet d'un suivi rapproché essentiellement dans le cadre de la surveillance des infections respiratoires dans l'hémisphère sud (p.ex. en Australie) où il fait actuellement hiver. Même s'il a une transmissibilité accrue, le variant EG.5 ne possède pas de pathogénicité (c.à.d. pouvoir de rendre malade) augmentée comme le témoignent les chiffres de l'Australie sur ces derniers mois. Il est bien couvert par le vaccin actuellement disponible qui, pour rappel, n'empêche pas l'infection mais prévient les formes graves de maladie.

Les contrats signés par l'Union Européenne avec les producteurs de vaccin prévoient la mise à disposition de vaccins adaptés dès que disponibles et autorisés par l'Agence Européenne des Médicaments. Il est donc prévu que le Luxembourg en reçoit également.

Le conseil supérieur des maladies infectieuses (CSMI) se réunira courant septembre pour arrêter une recommandation de vaccination pour cet automne. Le ministère de la Santé communiquera cette recommandation dès que disponible et prendra les dispositions nécessaires pour que le public cible puisse bénéficier de la vaccination dans les meilleurs délais. En principe, le vaccin à utiliser sera toujours le plus récent disponible.

Une vaccination concomitante au vaccin grippe sera possible (une injection dans chaque bras), comme elle l'était en 2022 déjà. Actuellement, il n'existe cependant pas encore de produit sur le marché qui réunit les deux vaccins dans une seule injection.

Luxembourg, le 8 septembre 2023

La Ministre de la Santé
(s.) Paulette Lenert